

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2214>



Lauréats des concours

# Les motifs de report de stage IUFM

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) - Archives IUFM -  
Affectations en IUFM -



Date de mise en ligne : lundi 9 juillet 2007

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

<!DOCTYPE HTML PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.0 Transitional//EN">

### LES MOTIFS DE REPORT DE STAGE

- A** - Etudes doctorales, pour les agrégés : la préparation du DEA / master 2 peut correspondre à la première année de report.
- B** - Préparation de l'agrégation, pour les lauréats des concours externes titulaires de la maîtrise / master 1.
- C** - Service national en tant que volontaire.
- D** - Séjour à l'étranger pour les lauréats des concours externes dans le cadre d'un programme d'échange universitaire. Adresser à la DGRH B2-2 une copie de la lettre qui annonce l'admissibilité, accompagnée des pièces qui justifient la participation au programme d'échange.
- E** - Congé de maternité.
- F** - Congé parental (pour les fonctionnaires déjà titulaires).
- G** - Terminer sa scolarité à l'Ecole Normale Supérieure.

Tous les lauréats en report de stage reçoivent, au plus tard en avril, un courrier du MEN leur demandant de formuler des vœux d'affectation pour l'année scolaire 2007-2008 ou de justifier leur situation pour prolonger leur report.



Syndicat national des enseignements de second degré

---